

Règlement de la Coupe Sarthe Dériveurs 2023-2024

Séries IMR et IGR :

Les deux séries courront ensemble et seront classées en temps compensé.

Organisation des épreuves :

L'avis de course fixera l'heure des inscriptions. Les pré-inscriptions sont obligatoires pour une organisation efficace.

Chaque épreuve se courra en 1 course au minimum et donnera lieu à un classement individuel.

Pour être classé, un coureur doit arriver dans le temps limite.

Le temps limite pour finir la course après le premier est fixé à la moitié du temps mis par le premier pour effectuer le parcours, arrondi à la minute supérieure (exemples: 15mn si 30mn pour le 1^{er}, 18mn si 35mn pour le 1^{er}).

Un coureur classé à AUCUNE course de la journée sera considéré comme DNA. (Cette notion de DNA est importante et permet de ne pas classer un coureur d'un niveau vraiment inférieur)

Rappel :

La licence sportive ou licence adhésion est obligatoire, ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs. Le certificat médical n'est plus obligatoire. Celui-ci est obligatoire qu'à partir du Grade 4.

Les épreuves de la «Coupe Sarthe» sont ouvertes à tous les licenciés FFVoile.

Épreuves prises en compte :

Les épreuves «Coupe Sarthe» sont de grade 5B et inscrites au calendrier départemental. Les avis de course seront diffusés 1 mois avant. Les clubs les diffuseront au CDV et auprès des clubs.

Classement à la Coupe Sarthe :

Seuls, les licenciés Sarthois seront classés au classement général de la Coupe Sarthe. Le classement de la Coupe Sarthe prendra en compte les coureurs ayant participé à au moins deux épreuves de la saison.



Le classement général sera calculé pour la saison sportive (1 septembre au 31 août suivant) suivant le système à minima (Le nombre de points marqué par le premier est égal à 1, 2 pour le second..... en totalisant toutes les journées.

Les coureurs absents marqueront un nombre de point égal au total de classés sur l'ensemble de la saison +1.

Pour les bateaux en double, chaque coureur marquera les points (à minima) correspondant au classement du bateau sur les épreuves.

Sera déclaré vainqueur dans la série de la Coupe Sarthe à la fin de la saison, le coureur qui aura marqué le moins de points.

Seront classés les coureurs ayant participé à un minimum de 2 journées.

Règlement approuvé par le Conseil d'Administration le 07 septembre 2023